



Formulaire d'accréditation Exclusive Drive 20, 21 & 22 mars 2020

- Toute demande d'accréditation presse doit être remplie intégralement, sans quoi elle ne sera pas étudiée.
- Toute demande d'accréditation presse doit être accompagnée d'un justificatif du professionnalisme de la personne concernée : carte de presse en cours de validité, assurance professionnelle, accompagnée d'une lettre du rédacteur en chef sur papier en-tête du média.
- L'organisation se réserve le droit d'accorder ou non l'accès aux bords de piste à une personne détentrice d'une accréditation ; cet accès n'est en aucun cas inclus dans l'accréditation, ni dû de manière systématique.
- La personne détentrice d'une accréditation presse est consciente des dangers inhérents au sport automobile et s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur sur un circuit.
- La personne dont la demande d'accréditation sera acceptée par le service presse s'engage à signer les conditions d'accréditation au moment de la récupération de son pass. En cas de refus, le passe ne sera pas délivré.
- L'accréditation délivrée par Exclusive Drive est à l'usage exclusif de son titulaire et ne peut être cédée de façon temporaire ou permanente à titre gratuit ou onéreux, sous peine de confiscation.
- Photographes de presse : en raison d'un grand nombre de demandes, nous ne pouvons accréditer que les photographes professionnels.
- Les accès piste et pit lane ne sont pas automatiques et sont à la discrétion du service de presse. L'assurance professionnelle est obligatoire pour l'attribution des chasubles.
- L'accréditation presse est délivrée aux fins de diffusion d'informations relatives à l'évènement dans les médias. Elle ne permet au titulaire de réaliser aucune exploitation commerciale des prestations effectuées dans le cadre de la manifestation sportive, sauf accord préalable et écrit d'Exclusive Drive.

• Nom :

• Prénom :

• Email :

• Tél :

• Média :

• Pays :

• Site internet :

• Type de média :

• Fonction

- Rédacteur en chef
- Journaliste
- Photographe
- Cadreur
- Reporter TV-Radio
- Pigiste
- Web-rédacteur

• Documents à joindre à votre demande d'accréditation :

- Photocopie de la carte de presse en cours de validité
- Lettre de mission d'une rédaction
- Photocopie de l'assurance professionnelle (obligatoire pour les photographes)
- Si accrédités en 2019, articles, photos publiées en 2019

Formulaire et documents à retourner par mail à Angélique WARAIN :

+33 6 85 54 36 33 <mailto:angelique@comunange.com>